

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Date de convocation: 19 Janvier 2018

PRESENTS: Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILIJAERT, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

<u>POUVOIRS</u>: Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Jacques DROUET à Emmanuel FOURNIER, Jean-Noël MOINE à Daniel GAUGAIN, Jean-François KARCZEWSKI à Stéphane CHOUIN, Chloé BORYSKO à Vincent CALVO.

Secrétaire de Séance: Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

L'an deux mille dix-huit et le vendredi 26 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, MADAME LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité après l'ajout de l'intervention de Madame Véronique DALLEAU, en réponse à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY.

Le procès verbal du 22 décembre 2017 est approuvé à la majorité : 22 voix pour et 7 voix contre : Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILIJAERT et Messieurs Jacques DROUET, Emmanuel FOURNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Prise en charge de frais d'obsèques d'une personne indigente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant, à prendre en charge les frais d'obsèques de Monseiur HUBERT Christian, Hervé, pour un montant d'environ 1 300 € TTC, et à demander le remboursement de l'ensemble des frais occasionnés auprès de la famille.

2 DIRECTION DES FINANCES, ACHATS et MARCHES PUBLICS

2.1 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget principal

Le Conseil Municipal a pris ACTE, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du budget principal.

2.2 <u>Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe de l'assainissement</u>

Le Conseil Municipal a pris ACTE, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du budget annexe de l'assainissement.

2.3 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal a pris ACTE, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du budget annexe de l'eau.

- 2.4 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 du budget annexe du camping
 - Le Conseil Municipal a pris ACTE, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 du budget annexe du camping.
- 2.5 Attribution du marché de gestion de camping municipal du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant, à signer le marché de service et tous les actes s'y rapportant, avec la société FRERY.

2.6 Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire, à :

- adopter les deux projets ci-dessous et sollicite une subvention auprès de la DETR;
- déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Projet n°1 : « Les travaux de réhabilitation de toiture et bardage au groupe scolaire des Chêneries » Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 197 421,65€ TTC Ce projet est adopté ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	197 421,65€	236 905,98€	DETR	69 097,57€
			Département	88 841,09€
			Autofinancement	39 482,99€
Total	197 421,65€	236 905,98€	Total	197 421.65€

La subvention sollicitée représente 35% du montant du projet.

Si les subventions accordées par le Département et/ou l'Etat s'avéraient inférieures à ces prévisions, le Pays Sologne Val Sud pourra être sollicité pour accorder une aide financière en substitution.

- Projet n°2 : « Les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux » Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à : 50 000€ TTC Ce projet est adopté ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	41 666,66€	50 000€	DETR	14 580,00 €
			Autofinancement	27 086,66 €
Total	41 666,66€	50 000€	Total	41 666,66 €

La subvention sollicitée représente 35% du montant du projet.

2.7 <u>Demande de subvention au titre du fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal pour l'année 2018</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire, à :

- adopter les deux projets ci-dessous pour l'année 2018 et sollicite une subvention auprès du Département ;
- déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces qui s'y rattachent

Le premier projet concerne des travaux de réhabilitation de toiture et bardage au groupe scolaire des Chêneries. Le montant estimatif global de ce projet est de 197 421,65€€ HT soit 236 905,98€ TTC.

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	HT
Travaux	197 421,65€	236 905,98€	DETR	69 097,57€
			Département	88 841,09€
			Autofinancement	39 482,99€
Total	197 421,65€	236 905,98€	Total	197 421,65€

Si les subventions accordées par le Département et/ou l'Etat s'avéraient inférieures à ces prévisions, le Pays Sologne Val Sud pourra être sollicité pour accorder une aide financière en substitution. Le second projet concerne des travaux d'aménagement et d'accessibilité de voirie. Le montant global s'élève à 41 666,66€ HT soit 50 000€ TTC.

Le plan de financement est ainsi établi : le montant sollicité est de 33 333,33€ HT soit 80%.

2.8 <u>Demande de subvention au titre des redevances des mines sur le pétrole et du produit des amendes de police</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE les deux projets d'investissement suivants pour l'année 2018 et sollicite une subvention auprès du Département :

- les travaux d'aménagement des pistes cyclables sur la commune, pour un montant estimatif de 50 000€ HT.

Le montant sollicité auprès du Département est de 20 000€ HT soit 40%.

- les travaux d'aménagement de stationnement Place de la Halle, pour un montant estimatif de 11 460,15€ HT soit 13 752,18€ TTC.

Le montant sollicité auprès du Département est de 9 168,12€ HT soit 80%.

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés, à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des redevances des mines sur le pétrôle et du produit des amendes de police, et de signer toutes les pièces.

3 RESSOURCES HUMAINES

3.1 <u>Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) – mise en place du RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine territoriaux</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, MODIFIE la délibération municipale n°16-117 du 18 novembre 2016 comme suit pour les cadres d'emplois de catégorie C:

Cadres d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, des Agents sociaux, des ATSEM, des Adjoints d'animation, des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise et des Adjoints du Patrimoine teatégorie C)

Ces cadres d'emplois sont répartis en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants planchers suivants :

	Groupes de fonctions	IPSE bruts mensuelle (régimo indemnitaire de base modulable)	Platond réglementaire annuel de l'IPSE	Plafond réglementaire invués du CLA
Groupe 1.1	Responsable de service avec encadrement Coordination	300,00 €		
Groupe 1.2	Responsable de service sans encadrement Adjoint au responsable de service	180,00 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 1.3	Encadrement de proximité Technicité et Expertise	125,00 €		
Groupe 2.1	Exécution avec sujétions/responsabilités particulières	80,00 €	10 800 €	1 200 €
Groupe 2.2	- HVACIITION		23 333 6	1 200 0

QUESTION ORALE

Question orale posée par Madame Manuela CHARTIER (groupe d'opposition):

Demande de tenue d'un marché exceptionnel le 24 décembre 2017.

« Les Vitrines fertésiennes ont demandé à tenir un marché exceptionnel sur la place de la Halle le 24 décembre 2017, avec, entre autres, le charcutier MIDON, la Bergerie de la Petite Ferme, un vendeur de légumes, du vin chaud. »

« Il nous semble qu'une telle initiative était à encourager, puisqu'elle complétait l'offre commerciale de nos commerçants sédentaires en cette période d'achats de fêtes.

Pouvez vous nous expliquer les motifs de votre refus ? »

Une réponse est donnée en séance par Madame le Maire à Madame Manuela CHARTIER.

La Ferté St-Aubin, le 29 janvier 2018

Le Maire, Constance de Pélich